

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-7-1

Séance du vendredi 15 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 modifiée par la délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008-5-7-3 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 01 avril 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une subvention d'investissement d'un montant total de **2 870 €** à la Communauté de Commune de la Vallée de St Amarin. Ce montant sera prélevé sur la ligne Musée code opération 2009-D214-9999 Chapitre 204 Fonction 312 Nature 20414 Prog/Opération 2302
- Alloue des subventions de fonctionnement d'un montant total de **90 000 €** au titre de 2009 pour le soutien à l'animation du patrimoine :
  - Association la Nef des Sciences : 40 000 €
  - Société Schongauer de Colmar : 50 000 €Ces montants seront prélevés sur la ligne soutien à l'animation du patrimoine code opér 2009-D711-9999-2 Chapitre 65 Fonction 312 Nature 6574 Prog/Opération 2277.

- Autorise le Président à signer les deux conventions de partenariat à intervenir, l'une avec l'association « La Nef des Sciences» pour l'année 2009, l'autre avec l'association « Société Schongauer de Colmar ».pour les années 2009-2011 et pour un montant total de 150 000 € sur la durée de la convention.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions